

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1793

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 9°

objet : Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de

programme

service: Direction générale déléquée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1793

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s): Lyon 9°

objet : Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de

programme

service: Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En décembre 2007, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône a confié à la Société nationale immobilière (filiale de la Caisse des dépôts) la gestion de ses principaux bâtiments (sites Molière et Croix-Rousse, casernes de la Métropole de Lyon et de Villefranche sur Saône), dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif. Au préalable, le SDIS avait cherché à se défaire des bâtiments les plus atypiques de son patrimoine, incluant le gymnase de la Duchère, situé au 358, avenue de Champagne à Lyon 9°.

C'est ainsi que le Département du Rhône, collectivité de rattachement du SDIS, est devenu, par actes notariés en dates du 22 octobre et du 5 novembre 2007, propriétaire de ce bâtiment de 4 588 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), dans le cadre d'une cession à titre gratuit. Une division en volume établie ultérieurement a permis la séparation des occupations et des charges :

- un volume correspondant au gymnase proprement dit, appartenant à la Métropole en pleine propriété,
- un volume occupé par le musée du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), détenteur du label Musée de France, appartenant à la Métropole en pleine propriété,
- un volume occupé par le SDMIS, et lui appartenant en pleine propriété.

Le gymnase de la Duchère est un équipement important pour la population du quartier : il est notamment utilisé par les élèves du collège V. Schœlcher, situé à proximité.

I - Désordres constatés

Ensemble immobilier datant des années soixante, le gymnase de la Duchère a été régulièrement entretenu mais n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète depuis sa construction. À ce jour, même si l'état général du gros œuvre est plutôt bon, de graves désordres apparaissent :

- la couverture : elle n'est plus étanche et les bacs de couverture sont de plus en plus fragiles et cassants. Des éléments de la sous-face de cette couverture tombent, suite aux infiltrations d'eau. L'état de vétusté de cette couverture génère un risque important d'accident, en cas de chute d'éléments. Un diagnostic a conclu au risque de ruine de la couverture en cas d'orage de grêle par exemple,
- les sanitaires, douches et vestiaires : deux des quatre blocs de vestiaires-douches ont été neutralisés, compte tenu de leur état de vétusté et du risque sanitaire que présentaient les réseaux (des légionnelles ont été découvertes, leur traitement nécessite des chocs acides chaque année). Les deux blocs encore en service ont été partiellement remis en état afin de permettre leur usage. À noter que les douches ne sont plus étanches et fuient régulièrement dans les locaux du musée (écoulement sur les véhicules de collection),
- le parquet sportif : suite aux fuites d'eaux en toiture, des dégradations apparaissent et s'aggravent. Les risques de blessures pour les joueurs sont réels,
- les équipements techniques (plomberie, chauffage ventilation, électricité) : ils sont maintenus en état de fonctionnement, mais nécessitent un remplacement total,

- l'isolation : le gymnase est un bâtiment des années 1960, peu ou pas isolé, avec pour corollaire une dépense énergétique anormale.
- l'accessibilité aux personnes en situation de handicap : le gymnase et le musée sont deux établissements recevant du public (ERP) de 2° catégorie. Ils ne sont pas accessibles aux personnes aux personnes en situation de handicap (particulièrement aux personnes à mobilité réduite, pratiquants sportifs ou spectateurs).

Actuellement, seules les interventions obligatoires de sécurité et d'urgence absolue sont réalisées, afin de continuer à ouvrir le gymnase au public.

II - Projet

en:

Par la délibération n° 2015-0850 du Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015, qui a notamment permis l'individualisation d'une autorisation de programme initiale de 250 000 €, le principe d'une réalisation de l'opération en deux temps a été proposé :

- tout d'abord, la réfection de l'ensemble de la couverture avec des d'études complémentaires pour s'assurer de la solidité de certaines poutres et leur remplacement éventuel,
- ensuite, la rénovation du reste de l'immeuble (parquet, sanitaires, accessibilité,etc.).

Ces travaux, bien distincts, ne peuvent être réalisés simultanément (sécurité en cas de chute).

L'autorisation de programme initiale de 250 000 € a été utilisée afin de :

- lancer la totalité des études opérationnelles pour l'ensemble des travaux à réaliser (diagnostics structure, amiante et plomb, études thermiques, etc.),
- consulter les prestataires intellectuels pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture (la maîtrise d'œuvre étant réalisée en interne).

À ce jour, les études opérationnelles sont terminées pour la réalisation de la couverture.

Le montant de l'opération "Réfection de la couverture" est estimé à 1 112 000 € TTC, se décomposant

- diagnostics préalables/prestations intellectuelles : 42 000 € TTC,
- lot 1 couverture structure autoportante : 444 000 € TTC,
- lot 2 plafond toile tendue : 204 000 € TTC,
- lot 3 désamiantage des dalles de plafond : 276 000 € TTC,
- lot 4 éclairage en toiture du hall sportif : 96 000 € TTC,
- frais divers et imprévus : 50 000 € TTC.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'État dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : une subvention d'un montant de 221 278 € HT a ainsi été attribuée pour la réalisation de ces travaux.

Il est donc demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme dédiée à la réalisation des travaux de réhabilitation de la couverture du gymnase de la Duchère, pour un montant de 862 000 € en dépenses et 221 278 € en recettes ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

- 1° Approuve le lancement des travaux de réhabilitation de la couverture du gymnase de la Duchère à Lyon 9°.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P39 Sport et vie associative, pour un montant de 862 000 € TTC en dépenses et 221 278 € HT en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- en dépenses :
- . 200 000 € en 2017,
- . 662 000 € en 2018,
- en recettes :
- . 11 000 € en 2017,
- . 210 278 € en 2018, sur l'opération n° 0P39O5018.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 112 000 € TTC en dépenses et 221 278 € HT en recettes.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.